

Internat Don Bosco Tournai



2016-2017

Oratoire Saint Charles

Œuvre de Don Bosco

Boulevard Léopold 63

TOURNAI

Tél. : 069 89 18 18

Fax : 069 89 18 17

Organigramme

Directeur : dheno@donbosco-tournai.be	Dominique Henno	069.89.18.07
Responsable éducatif : fvantieghem@donbosco-tournai.be	Frank Vantieghem	069.89.18.03
Comptable : ldubus@donbosco-tournai.be	Laurence Dubus	069.89.18.04
Secrétaire : blemoine@donbosco-tournai.be	Bénédicte Lemoine	069.89.18.18
Responsable technique : pdeprost@donbosco-tournai.be	Pierre Deprost	069.89.18.11
Responsable administratif : tmulliez@donbosco-tournai.be	Thierry Mulliez	069.89.18.05
Responsable des aînés : dbughin@donbosco-tournai.be	Delphine Bughin	069.89.18.00 0494.51.58.40
Responsable des jeunes : pmoinaux@donbosco-tournai.be	Pierre Moinaux	

Les renseignements concernant l'internat sont accessibles via le site Internet de l'école :
www.donbosco-tournai.be

Préambule

Chers parents, Madame, Monsieur,

Vous confiez la formation de votre fils à l'équipe éducative de l'internat Don Bosco, Oratoire Saint Charles. Nous vous en remercions sincèrement et nous sommes conscients que ce choix constitue pour vous et pour votre garçon une étape importante de sa vie.

Nous souhaitons vraiment que votre fils trouve à l'internat un lieu favorable à son épanouissement et que nous puissions établir une collaboration cordiale entre tous les partenaires éducatifs. L'internat désire, grâce à la pédagogie préventive si chère à Don Bosco, aider chaque jeune à cheminer à la conquête de sa propre autonomie. Convaincus humainement et chrétiennement qu'en tout jeune il y a un point accessible au bien, nous voulons être attentifs aux valeurs dont les jeunes sont porteurs.

Ceci n'est cependant réalisable que dans un cadre de vie structuré et organisé. Aussi, nous proposons à votre lecture attentive ce document comprenant :

1. Les grandes lignes du projet éducatif salésien de l'internat Don Bosco à Tournai ;
2. Quelques indications pratiques pour concrétiser positivement cette pédagogie ;
3. Le règlement d'ordre intérieur qui peut en fonction du contexte et des réalités recevoir quelques précisions et adaptations.

D'avance, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce document et souhaitons que celui-ci soit l'occasion d'un échange constructif avec votre fils.

Pour l'équipe de l'internat,
Dominique HENNO,
Directeur.

PROJET PÉDAGOGIQUE

UN MILIEU, UN PROGRAMME, UN STYLE.

Les caractéristiques fondamentales qui définissent et rattachent à l'intuition originale de Don Bosco sont :

- Le rapport personnel « bienveillant » de l'éducateur avec le jeune, la « présence » fraternelle de l'éducateur parmi les jeunes.
- La création d'une ambiance familiale qui facilite la rencontre.
- L'offre d'activités de loisirs variés.
- L'ouverture à l'ensemble avec une attention à la personne du jeune et au groupe dont il fait partie.
- L'engagement de solidarité dans la vie de groupe, afin de mener à la formation d'une forte personnalité humaine et chrétienne.

UNE DIMENSION HUMAINE Saine ET ÉQUILIBRÉE.

Croissance personnelle pour aider le jeune à construire une personnalité équilibrée. Pour cela, nous essayons de favoriser et de promouvoir le respect au travers :

- d'un apprentissage graduel à la liberté, à la prise en charge de ses propres responsabilités, personnelles et sociales, à la perception droite des valeurs ;
- d'un rapport serein et positif avec les personnes et les choses qui nourrissent et stimulent sa créativité et réduisent le climat de conflits et les tensions ;
- de la capacité de se situer en attitude dynamique et critique devant les événements dans la fidélité aux valeurs de la tradition chrétienne et dans l'ouverture aux exigences de l'histoire de façon à devenir capable de prendre des décisions personnelles cohérentes ;
- de la recherche et du projet de son propre avenir pour libérer et conduire tout jeune vers le choix d'une vocation professionnelle précise.

SUR LE PLAN DE LA CROISSANCE SOCIALE.

Nous voulons aider les jeunes à avoir un cœur et un esprit ouverts au monde et aux appels des autres.

A cette fin nous éduquons :

- A la disponibilité, à la solidarité, au dialogue, à la participation et à la coresponsabilité ;
- A l'insertion dans la communauté à travers la vie et l'expérience du groupe ;
- A l'engagement pour la justice et pour la construction d'une société plus juste et plus humaine.

Tout éducateur fidèle à Don Bosco, qu'il soit enseignant ou animateur de groupes de jeunes, conscient de la nécessité de sa présence dans le groupe à des fins éducatives, acceptera les sacrifices liés à l'engagement de l'assistance salésienne active.

Ce qui signifie :

- Soigner le contact personnel périodique avec chacun des jeunes et les aider ainsi à rechercher des valeurs positives ;
- Susciter la coopération des jeunes aux moments des rencontres dans les activités spécifiques du groupe : sports, activités sociales, théâtre, cuisine, jeux, etc. ;
- Être attentif aux jeunes et à leur capacité d'accueil et de dialogue ;
- Être attentif aux valeurs dont les jeunes sont porteurs ;
- Être convaincu humainement et chrétiennement que « en tout jeune », même les plus difficiles, il y a un point accessible au bien ;
- Être franc dans notre langage « dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit » et ouvert dans nos échanges.

Voilà matière à réfléchir pour que notre maison soit accueillante « à la manière de Don Bosco ».

UNE DIMENSION CHRÉTIENNE.

Pour nous, éducateurs, laïcs dans la mouvance salésienne, soucieux de nous insérer dans la nouvelle évangélisation, il s'agit de permettre aux jeunes de découvrir dans la formidable mutation actuelle, des points de repères qui les aident à construire leur projet de vie en lien avec le projet des autres et le projet de Dieu.

Il n'y a pas de réponse toute faite dans l'histoire, dans les textes, dans les recettes. Sans cesse nous cherchons, réinventons parce que le monde, les jeunes, les situations nous posent des questions en termes nouveaux.

UNE DIMENSION PROFESSIONNELLE.

Nous sommes un internat scolaire et notre but premier est la réussite scolaire de votre enfant en l'aidant à trouver sa voie dans le monde professionnel en le plaçant dans un cadre propice à l'étude.

QUELQUES INDICATIONS PRATIQUES POUR CONCRÉTISER POSITIVEMENT NOTRE PÉDAGOGIE.

1. ESPRIT DE L'INTERNAT.

L'internat est un service que l'Institut Don Bosco rend aux élèves qui pour différentes raisons ne pourraient poursuivre leurs études autrement. Ce service au profit du groupe des internes comprend certaines limites et certains inconvénients.

Nous souhaitons, chers parents ou responsables, que vous n'inscriviez pas votre fils sans avoir réfléchi aux exigences et règles de vie qu'entraîne la vie en commun que nous proposons aux internes.

Il faut, que vous-mêmes et votre enfant, soyez d'accord avec nos orientations concernant la vie dans notre internat. Vous serez invités à signer un document précisant cet engagement.

2. CLIMAT DE TRAVAIL.

Chaque interne doit pouvoir profiter au maximum du temps d'étude qui lui est offert chaque jour. Dans le silence et le calme, il respecte le travail de ses compagnons. Il est demandé que les élèves ne se contentent pas du minimum pour réussir leurs études mais qu'ils fassent tout leur possible pour atteindre le meilleur résultat possible. Nous ne leur demandons pas d'être les meilleurs mais de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Votre fils dispose d'un lieu et d'un temps pour l'étude. Nous souhaitons qu'il prenne conscience de ses responsabilités et devienne capable de se prendre réellement en charge dans ce domaine. L'autonomie scolaire est le but ultime de cet apprentissage.

3. PERMISSIONS ET SORTIES.

Toute autorisation pendant le temps scolaire doit être demandée à un éducateur de l'école et non de l'internat.

Les permissions propres à l'internat sont autorisées par un éducateur de celui-ci en accord avec la direction. Tout manquement à cette règle peut être sanctionné très sévèrement dans certaines situations ou lors d'abus répétés. Le renvoi immédiat peut parfois être d'application.

Pour un retour en famille en dehors de l'horaire convenu, on exigera un mot des parents. Un double de ce mot doit être fourni à l'école si elle est concernée.

Pour le bien du groupe et en cohérence avec la bonne marche de celui-ci, la direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser une permission. Nous souhaitons que vous fassiez comprendre à votre fils que nous avons des responsabilités en ce domaine.

Nous ne voulons pas accorder trop de permissions qui retireraient le jeune de son groupe, car cela entraînerait inévitablement des déséquilibres dans les activités organisées, ce qui pourrait nuire à la bonne ambiance de l'internat.

Pour les majeurs : nous accordons certaines permissions notifiées par l'éducateur responsable. En cas de difficultés, il nous arrive de supprimer toute faveur. L'internat n'est pas un kot.

Pour les mineurs : nous n'accordons une permission que si nous sommes en possession d'un mot des parents et dans la mesure où cette autorisation spéciale n'a pas, à notre point de vue, d'inconvénients tant pour le jeune lui-même que pour le groupe.

De plus, les permissions dépendront à la fois de l'ancienneté du jeune à l'internat et de son comportement.

4. PARTICIPATION.

Nous rappelons que l'internat est fermé à partir de 8h00 jusqu'au goûter (15h20). Pendant la journée, les jeunes sont pris en charge par l'école. Chacun est invité à collaborer volontiers et selon ses possibilités à la bonne marche de l'internat et ce par une participation bienveillante aux activités proposées et par des suggestions capables de rendre plus agréable la vie de l'ensemble du groupe dans un esprit de famille et de confiance. Le respect est le maître mot pour les relations entre les personnes.

Notre style d'internat exige que chacun prenne sa part d'engagement et ne se repose pas entièrement sur les autres et cela, tous les jours. On devine combien c'est exigeant.

Au cours de l'année, nous demandons régulièrement des services. Le fait de ne pas participer de manière active à la vie de la communauté sera ressenti très vite comme un signe de « mauvais esprit », ce qui pourra faire l'objet d'une sanction car les relations entre les membres du groupe risqueraient alors de se détériorer.

En particulier pour les aînés:

Nous souhaitons qu'ils nous aident dans l'éducation des plus jeunes, qu'ils leur donnent le bon exemple et les entraînent sur un chemin de progression : c'est le rôle du frère aîné en famille. Si certains comprennent cela merveilleusement bien, d'autres, par contre, sont impatientes et oublient qu'ils sont passés par ce stade.

Des délégués des internes sont élus pour et par le groupe des aînés et servent de porte-paroles, ils centralisent les demandes. Ils participent à l'organisation quotidienne de l'internat (menus, activités).

Si, en raison de l'âge qu'il a atteint, votre fils se croit facilement grand et adulte, s'il aspire à une liberté totale ou presque, s'il souhaite d'autres espaces que ceux que nous proposons, il est clair qu'une discussion sérieuse s'impose entre vous, lui et l'équipe éducative. Si le style de vie communautaire et les exigences qui en découlent lui pèsent vraiment trop, il vaut mieux, sans doute, envisager pour lui une autre formule que celle de notre internat.

5. SPORT A L'INTERNAT.

La récréation est un moment privilégié pour le jeu et la détente autant que possible EN ÉQUIPE.

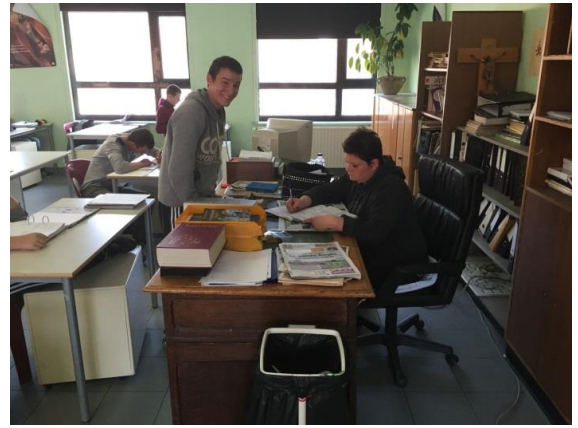
Lorsque nous laissons davantage la place à la spontanéité selon les goûts de chacun, nous aimons voir la cour en activité comme une « ruche bourdonnante ».

Les mercredis après-midi, nous organisons des activités diverses suivant les périodes. Dans l'ensemble, nous estimons que les récréations doivent favoriser une ambiance familiale et qu'elles sont un défolement nécessaire pour une étude de qualité.

6. EDUCATION CHRETIENNE.

L'internat Don Bosco est un internat chrétien. En particulier ne s'y inscrivent que les jeunes décidés à participer de bon gré aux activités religieuses prévues. Nous tenons à réserver un temps hebdomadaire de réflexion ou de prière. C'est pour nous une façon d'affirmer que « *l'essentiel est invisible pour les yeux* »

Nous demandons plus qu'un accord de principe, par rapport à cette option chrétienne ; il faut que tout au long de l'année tous collaborent à cette animation de manière active. Nous restons cependant ouverts aux autres formes de pensée humaniste.



7. SOINS DE SANTE. (voir fiche médicale)

Nous n'acceptons à l'internat que les garçons qui jouissent d'une santé leur permettant de suivre la vie normale de l'internat.

Dès la rentrée, les élèves belges veilleront à nous fournir quatre vignettes de la mutuelle. Les élèves français apporteront la **carte européenne** de la sécurité sociale. La durée de validité sera d'au moins 1 an.

En cas d'accident grave (membre cassé, plaie hémorragique, choc traumatique, incapacité de se mouvoir,...), l'internat appelle le 112 directement et envoie l'interne dans l'hôpital le plus proche, le plus adapté ou, si l'interne est conscient, dans celui de son choix. L'internat informe ensuite, par téléphone, les parents de l'accidenté et de l'hôpital où leur enfant a été conduit.

En cas d'accident moins grave mais nécessitant néanmoins des soins, l'internat essaie de contacter, par téléphone, les parents pour les informer du problème et leur demander de venir chercher leur enfant pour le conduire vers le médecin de leur choix. Un document de l'assurance de l'internat leur est donné pour le remboursement des frais médicaux.

Dans le cas où les parents ne sont pas joignables ou s'ils ne peuvent venir, pour autant qu'un membre du personnel de l'internat soit libre ainsi qu'un véhicule, l'interne blessé est conduit à l'hôpital le plus proche ou celui de son choix aux frais de l'internat. Dans le cas contraire, l'internat appelle le 112 pour le conduire aux urgences. Les frais de transport seront alors en charge des parents.

En cas d'accident léger (petite coupure,...) l'internat dispose de trousse de secours. Les éducateurs soignent ces "petits bobos" en "bon père de famille". L'internat ne fournit aucun médicament si un interne se plaint d'être malade (mal de tête, mal au ventre, ...), autre que ses médicaments personnels ou que ceux autorisés par les parents. Si des soins exigent le lit ou la chambre, nous demanderons aux parents de reprendre leur enfant.

8. TROUSSEAU.

Aucun uniforme n'est exigé. Une tenue correcte est demandée. Chaque interne se munira d'un oreiller, de draps de lit, et d'une couette ou de couvertures.

Chacun prendra également des vêtements en quantité suffisante pour la semaine et le nécessaire de toilette.

9 ARGENT.

Les frais de scolarité (livres, objets classiques...) et les petits frais personnels (participation à certaines activités...) ne sont en principe pas portés sur la note de l'internat. Nous préférons que les parents donnent directement à leur garçon l'argent de poche nécessaire. Celui-ci peut toujours le mettre en dépôt chez son éducateur, ce qui est fortement recommandé pour les internes du groupe des plus jeunes.

Il arrive que des garçons se prêtent de l'argent ou fassent des échanges d'objets qui leur appartiennent. **Nous ne pouvons ni tolérer, ni accepter ce genre de commerce et nous refusons catégoriquement d'en prendre la responsabilité.** Nous comptons sur vous parents ou responsables pour nous aider en ce domaine.

10. CAUTION ET FRAIS D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES.

Dès l'inscription de votre fils à l'internat, le paiement d'une somme de **175 Euros** est **obligatoire** pour que votre fils soit réellement inscrit à l'internat ; elle n'est pas remboursable en cas de désistement. Cette somme couvre la caution et une participation pour les activités de loisirs.

La caution

Nous évaluons à **60,00 Euros** la caution. Celle-ci peut vous être rendue totalement ou en partie en fin d'année scolaire si votre enfant restitue en bon ordre le matériel mis à sa disposition.

On vérifiera ponctuellement l'état du matériel et on vous signalera éventuellement les problèmes importants. Il se pourrait que nous soyons dans l'obligation de vous demander un supplément si les dégâts dépassaient le prix de la caution. Vous seriez alors contactés par l'éducateur responsable. Ceci vaut également en fin d'année scolaire.

Frais d'activités

Les **115,00 Euros** restants couvrent toutes les activités sportives, culturelles et de loisirs étalées sur l'année scolaire.

11. CALENDRIER

Les jours de fermeture de l'internat seront donnés au fur et à mesure de l'année scolaire suivant le calendrier de l'école.

Attention : fermeture **annuelle** de l'internat susceptible à partir du 23 juin 2017.



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR.

HORAIRE TYPE :

07h00	lever... en musique, toilette, accès aux douches, rangement.
07h30	déjeuner obligatoire
08h00	fermeture de l'internat (tous doivent avoir quitté la salle à manger)
08h15	cours.

L'internat est fermé et non accessible de 08h00 jusqu'à 15h20.

Attention de ne rien oublier pour les cours de la journée.

NB.: L'horaire est variable en fonction de la fin des cours.

Durant le temps de midi, le dîner (sandwich, fruit et potage) est servi aux internes au réfectoire ou est fourni le matin pour les internes ne restant pas sur le site 1 de l'école.
de 15h20 accueil des internes suivant l'heure à laquelle ils terminent l'école.

à 16h30 goûter suivi d'un petit temps de détente pour les aînés.

16h00	pour les jeunes	} ÉTUDE (obligatoire), en étude commune ou en chambre.
17h00	pour les aînés	

Souvent le groupe des plus jeunes termine vers 18h et participe à des activités sur la cour.

18h15	souper (repas principal de la journée) pour les plus jeunes
18h45	souper (repas principal de la journée) pour le groupe des grands.

Après le souper, activités organisées selon le rythme du groupe.

Pour le groupe des jeunes.

20h00	toilettes, accès aux douches
20h30	préparation du coucher
21h00	extinction des feux.

Pour les aînés :

21h00	toilettes, accès aux douches. préparation au coucher.
22h00	coucher.
22h30	extinction des feux.

MERCREDI (horaire particulier).

12h00	dîner (repas principal de la journée)
13h00	ÉTUDE pour les jeunes et temps de repos pour les aînés.
14h00	débuts des activités en groupe selon les choix donnés.
16h00	goûter.
17h00	ÉTUDE (obligatoire) + douches pour les jeunes.
18h00	souper des jeunes, suivi d'un film ou d'une étude.
18h30	souper des aînés suivi d'un film ou d'une étude.

Le coucher se fait aux heures habituelles.

Quelques précisions

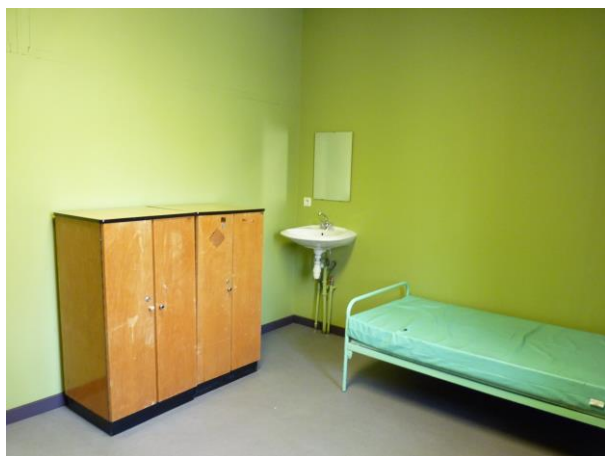
*pour t'aider à respecter le travail, le sommeil de tes compagnons,
pour t'aider aussi à réussir tes études qui exigent tranquillité et concentration,
pour t'aider aussi à garder les lieux (coûteux) propres et accueillants.
Ce sera pour chacun un point d'honneur.*

1. 7h00, temps du lever. De 21h00 à 7h00, on respecte le silence ; pas de bavardage, de rasoir électrique, de sonnerie de réveil bruyant, de bruit d'eau ; pas de circulation ni de lumière dans les couloirs.
2. On quitte la chambre à partir de 7h30 pour aller déjeuner.
Principe pour les chambres : tu utilises la clé qui se trouve au bureau de l'éducateur. Tu la remets en place lorsque tu quittes ta chambre. Lorsqu'elle est remise en place cela signifie que tu es absent. **Tu n'emportes donc jamais la clé avec toi sans** l'autorisation de l'éducateur. Tout le monde doit se rendre au réfectoire pour 7h40 au plus tard.



3. On respecte la chambre d'un autre : tu ne peux jamais entrer dans la chambre d'un autre, ni en sa présence, ni surtout en son absence sans l'autorisation d'un éducateur. Lorsqu'on se trouve à plusieurs dans une chambre, sans cette autorisation, tous ceux qui s'y trouvent sont en infraction, **même celui qui a laissé entrer chez lui.**
4. L'accès à l'internat est également interdit à toute personne étrangère à l'internat, sauf avec la permission expresse d'un éducateur.
5. Pour les jeunes comme pour les aînés, il y a une étude dirigée
Les éducateurs peuvent donner une autorisation pour que le temps d'étude se déroule en chambre. Si tu as besoin d'explications pour tes travaux scolaires, tu peux, avec l'autorisation de l'éducateur, aller chercher un compagnon pour travailler avec lui.
Pour des explications assez longues, il est toujours possible de travailler sur les **tables situées dans le couloir.**
Règle d'or à bien respecter : Si une autorisation est accordée pour aller dans la chambre d'un copain, **la porte doit être grande ouverte.**
Une aide au devoir est proposée 3fois par semaine par des professeurs de l'école.
6. Sauf permission de l'éducateur responsable, les lumières seront éteintes :
à 21h00 au plus tard pour le groupe des jeunes.
à 22h30 pour les aînés. Pour prolonger, il faut l'autorisation de l'éducateur.

7. Critères pour l'attribution de ta place à l'internat en chambre ou en chambrées.
Il est évident qu'en toute circonstance, ce sont les éducateurs avec la direction qui décident.
Toutefois, pour éclairer le choix, voici quelques indications :
- l'année d'études (6^{ème}, 5^{ème} etc.),
 - le retour à l'internat le dimanche soir ou le lundi matin,
 - l'ancienneté à l'internat,
 - les résultats scolaires et le type d'études,
 - le comportement général,
 - l'adaptation possible à ce nouveau type de vie,
 - l'âge, etc....
- Dans les grandes lignes :**
En priorité, les chambres individuelles sont réservées aux internes les plus âgés.



8. Il faut aussi apprendre à ne pas gaspiller et à respecter le bien d'autrui et le bien de tout le monde.
9. Tu resteras dans ton groupe et tu ne te rendras pas sans raison ni sans permission dans les locaux, tels que classes ou salles de l'internat, ni dans les cours de récréation. Il est interdit de quitter l'enceinte de l'école sans autorisation même avant ou après les cours.
10. Dans les chambres, pas d'appareils électriques autres que lampes de chevet, radio réveil, rasoirs.
Une liste des appareils électriques doit être fournie au responsable technique en début d'année scolaire ou lorsqu'il y a une modification de celle-ci. Le responsable technique contrôlera la liste et est le seul à pouvoir accorder l'utilisation de ces appareils électriques. Tout abus sera sanctionné par la confiscation du bien.
Il est indispensable que les cordons électriques et les fiches de raccordement soient réglementaires et en parfait état (pas de bricolage). C'est une question de sécurité.
Si tu fais sauter les fusibles, tu dois nécessairement en avvertir un assistant qui possède une clé pour la remise en circuit.
11. Chacun est responsable de l'ordre et de la propreté de sa chambre. Dans ta chambre, tu disposes du matériel nécessaire pour l'entretien quotidien. Celle-ci doit donc être dans un état impeccable tout au long de la semaine. Afin de t'aider dans cette tâche, le personnel d'entretien la nettoie également hebdomadairement. Ceci n'est pas un droit mais bien une aide qui t'est offerte afin d'accroître l'hygiène des lieux. L'agencement du mobilier ne peut être modifié sans l'accord d'un éducateur. Si le personnel d'entretien se retrouve face à une chambre en désordre ou non praticable, elle ne nettoiera pas le local et la direction se chargera d'un rangement radical et « vertical »...

12. Tu éviteras de garder des matières périssables, car cela risque d'amener des souris et autres insectes indésirables.
Tu veilleras à ce que le local reste propre (interdiction de laisser traîner de la vaisselle sale ou des objets liés au tabac)
13. Durant les temps où tu occupes ta chambre tu ne verrouilleras la porte, qu'après 21h30 et seulement quand tu es à l'intérieur. **Pour ta sécurité, il ne faut pas laisser ta clé sur la porte.**
14. La direction conserve, au bureau, les clés des chambres.
15. Tout vol et détérioration volontaire seront considérés comme des actes graves et seront immédiatement sanctionnés. Si les détériorations sont importantes et anonymes, **le prix des réparations sera supporté par l'ensemble des internes concernés.**
Pour ne pas déranger l'environnement, il faut réduire les allées et venues lors des temps d'études et éviter aussi les bruits des chaises. Chaussez vos pantoufles si nécessaire.
Dans les chambres, la musique est tolérée en ne dérangeant pas. Les enceintes trop puissantes sont interdites.
16. La cigarette est tolérée, à partir de 16 ans et avec l'autorisation des parents, après le goûter et après le souper exclusivement, et uniquement à l'extérieur des bâtiments. Le fait de fumer lors de la croissance est néfaste et nous devons tout faire pour faire comprendre les effets du tabac sur la santé. Fumer dans les locaux ou hors des heures permises peut entraîner le renvoi ponctuel ou définitif de l'internat. Aucune dérogation n'est permise pour les jeunes de moins de 16 ans.
17. Tu n'apporteras, ni ne consommeras aucune boisson alcoolisée à l'internat. Toute consommation de produits stupéfiants entraînera une sanction et toute vente le renvoi définitif.
18. Gardez blagues et farces pour d'autres lieux et en dehors de l'internat. Ceci afin d'éviter l'escalade qui entraîne vite le désordre et l'irrespect.
19. En ce qui concerne les loisirs, l'esprit d'initiative n'est pas rejeté mais on est prié de se conformer aux activités de groupe en priorité, (mais demander ne coûte rien !).
20. Ta chambre peut être décorée mais en restant dans le bon goût ! Tu utiliseras uniquement les panneaux prévus à cet usage. N'utilise jamais de colle, clous, etc. Aucune préférence politique ne devra être affichée.
21. Respecte les lieux communs : toilettes, couloirs, salle à manger, salle de jeux, salle T.V. Merci d'avance pour tous tes copains. Le non-respect de la propreté entraînera des travaux d'intérêt général.
22. Pour l'usage du G.S.M. :
Pour les jeunes, le GSM est uniquement autorisé le mercredi soir avec l'accord de l'éducateur pour autant que le comportement soit correct. Le GSM est stocké dans une armoire de l'éducateur lorsqu'il n'est pas utilisé.
Pour les aînés, il est permis de l'utiliser avec grande discrétion mais ni durant les repas ou les études. En cas d'abus, la direction se réserve le droit de le confisquer.
Afin de rendre les repas plus conviviaux, les GSM seront remis tous les soirs aux éducateurs, avant le service.
De même que pendant les temps d'études, les GSM seront déposés dans un panier.

23. Si tu as 18 ans et que tu es majeur :
Tu dois savoir que, pour nous, tes parents restent le seul intermédiaire officiel. Il n'est donc pas question de te faire des justificatifs de retard, d'absences ou autres autorisations diverses.
De plus, durant ta présence à l'internat, tu es sous notre responsabilité.
24. Si, au cours de la journée tu quittes l'école pour cause de maladie ou pour toute autre permission spéciale, veille à avertir ton éducateur de l'école qui avertira l'internat. Si un certificat médical est délivré, il faut obligatoirement en remettre une copie à l'internat.
25. Le dîner est obligatoire et nous prenons les présences. Les sorties sans autorisation entraîne des sanctions tant à l'école qu'à l'internat. N'oublie pas que l'internat et l'école portent la responsabilité tant au plan moral qu'au plan physique.
26. La rentrée du dimanche soir se fera entre 20h00 et 21h00 pour les grands et entre 20h00 et 20h30 pour les petits ou le lundi matin. Pour le dimanche soir, le nombre de places sera limité car il n'y aura plus que deux éducateurs pour assurer la nuit.
- 27 Les appareils électroniques (GSM, consoles, ordinateurs, TV,...) sont tolérés lorsque le comportement et les résultats scolaires sont corrects et uniquement avec la permission des éducateurs et l'accord du responsable technique (voir point 10). La détention de ce type de matériel se fait sous l'entière responsabilité de son propriétaire. L'internat ne peut être tenu responsable de la perte, du vol ou de la dégradation de ces biens.
- 28 Pour une bonne organisation et gestion des groupes, nous recevons les appels téléphoniques des familles (et autres) sur la ligne fixe de l'internat (069/89.18.00) uniquement de 7h00 à 7h30 et de 21h00 à 22h00 maximum.
Pour les plus jeunes, les parents peuvent contacter leur enfant tous les mercredis de 18h45 à 20h45.
Pour toute autre information, vous pouvez contacter le secrétariat, Mme Bénédicte entre 8h00 et 15h00 au 069/89/18/18.
Les contacts via le GSM de l'internat sont possibles entre 15h30 et 21h30



INSCRIPTION A L'INTERNAT DON BOSCO

Boulevard Léopold 63, 7500 TOURNAI - Tél. : 069 / 89 18 18

Année Scolaire 2016-2017

1. Le montant de la pension est de 2800 €.

(NB : la possibilité de retour le dimanche soir est un service important pour certains jeunes et parents mais qui augmente le nombre d'heures de présence des éducateurs. Un supplément de 200€ par an sera exigé pour ce service, soit au total 3000€.)

a) Nous acceptons des versements partiels, en quatre fois, aux dates suivantes :

- à la rentrée 700€ 750€ pour les élèves qui rentrent le dimanche soir
- au 1^{er} novembre 700€ 750€
- au 1^{er} janvier 700€ 750€
- au 1^{er} mars 700€ 750€

b) Nous acceptons aussi les paiements en **huit fois de 350 € (375 €)**, au début de chaque mois, de septembre à avril.

Tous les paiements doivent être terminés en fin du mois d'avril. Attention, les paiements ne couvrent pas les mois, les périodes. Ce sont uniquement des facilités de paiements.

c) En cas de paiement en une fois en septembre, une réduction est accordée. Le montant de la pension est de **2600 € (2800 € si l'interne rentre le dimanche soir)**.

d) La même réduction est accordée ***en cas de domiciliation*** : quatre paiements de **650 € (700 €)** ou huit paiements de **325 € (350 € si l'interne rentre le dimanche soir)**.

e) La direction se réserve le droit de faire appel à une société de recouvrement de dettes en cas de non-paiement.

2. Les paiements se font :

- soit par chèque à l'ordre de "Oratoire Saint Charles, internat Don Bosco"

- soit au compte : **IBAN BE15 7320 2062 0130**

BIC CREGBEBB

ASBL Oratoire Saint Charles, Internat Don Bosco,

Boulevard Léopold, 63

BE 7500 Tournai

avec la communication : **internat et le nom et prénom du jeune.**

- soit de la main à la main, contre reçu, au secrétariat ou aux éducateurs.

- en venant rechercher votre enfant, le vendredi

- en amenant votre enfant : le dimanche soir, entre 20h00 et 21h00 pour les grands et entre 20h00 et 20h30 pour les petits ou le lundi matin

NB : N'attendez pas de note ou de facture. Les dates et les montants à payer sont bien indiqués sur cette feuille. Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne garderons pas à l'internat le jeune pour lequel les paiements sont trop en retard.

3. Les droits d'inscription sont de 175€

non remboursable, en cas de désistement. Cette somme n'est pas comprise dans le prix de la pension.

Cette somme couvre :

- une caution de 60€, remboursable, en tout ou en partie, en fin d'année scolaire.
- une participation de 115€ pour les "activités loisirs" du mercredi principalement.

NB : L'INSCRIPTION N'EST ACQUISE QU'APRES PAIEMENT DE CETTE SOMME.

4. Les frais administratifs en cas d'inscription tardive (après la rentrée scolaire) ou de départ anticipé s'élève à 250€.

Pour toute correspondance concernant l'internat :

INTERNAT DON BOSCO,

Monsieur D. Henno, directeur

Boulevard Léopold 63

BE 7500 Tournai



Message de Don Bosco aux jeunes

Je fais appel à vous, jeunes. On vous juge souvent mal, d'après vos vêtements, vos coiffures, vos musiques, plutôt assourdissantes.

C'est la surface, je le sais. Et je vous dis : oui, restez jeunes, gardez votre enthousiasme, vos élans, vos projets et même vos rêves (je peux en parler moi).

Mais restez intransigeants sur le devoir d'aimer. Il n'y a que ça de vrai. Seul l'Amour, un amour actif, ouvert, entier sauvera le monde.

Vous voulez du bonheur? Donnez-en aux autres. Soyez des champions... de tout ce qui vous plaît... mais gagnez la bataille de l'Amour

